

## COMPTE RENDU REUNION DU 26 MAI 2020

*L'an deux mille vingt le vingt-six mai à 18 h 00, le Conseil Municipal de Ruminghem s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 19 mai 2020.*

***Etaient présents :** M. HAUTECOEUR Jacques – M. WESSE Francis – Mme CARTON Marie-Andrée – M. WACSIN Christian – Mme BRICE Elodie – M. SENIS André – Mme MONTIGNY Claudine – Mme DUFOUR Patricia – M. SERGEANT Christophe – M. BREGNARD Benoît – Mme SWITALSKI Evelyne – M. DUFLOS Johan – Mme DUFOUR Karine – Mme LEGRAND Aurélie – M. ROMMEL Sébastien – Mme LEGRAND Pamela – M. PLICHON Frédéric – M. PARENT Cyrille – Mme LELEU Marie-Lise.*

*M. WACSIN Christian est élu secrétaire.*

### **Installation des conseillers municipaux :**

Suite à la convocation qui a été adressée le 19 mai 2020 par moi-même, conformément aux articles L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, à l'effet de se réunir ce jour à 18 H 00, **sont présents :**

- HAUTECOEUR Jacques
- CARTON Marie-Andrée
- WESSE Francis
- BRICE Elodie
- WACSIN Christian
- DUFOUR Patricia
- BREGNARD Benoît
- LEGRAND Aurélie
- SERGEANT Christophe
- SWITALSKI Evelyne
- ROMMEL Sébastien
- DUFOUR Karine
- PLICHON Frédéric
- MONTIGNY Claudine
- DUFLOS Johan
- LEGRAND Pamela
- SENIS André
- PARENT Cyrille
- LELEU Marie-Lise

A la suite des résultats du scrutin du 15 mars 2020, je déclare installer dans leur fonction de Conseiller Municipal

- HAUTECOEUR Jacques
- CARTON Marie-Andrée
- WESSE Francis
- BRICE Elodie
- WACSIN Christian
- DUFOUR Patricia
- BREGNARD Benoît
- LEGRAND Aurélie
- SERGEANT Christophe
- SWITALSKI Evelyne
- ROMMEL Sébastien
- DUFOUR Karine
- PLICHON Frédéric
- MONTIGNY Claudine
- DUFLOS Johan
- LEGRAND Pamela
- SENIS André
- PARENT Cyrille
- LELEU Marie-Lise

## **Objet : Election du Maire**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- M. HAUTECOEUR Jacques 17 voix (dix sept voix)

- M. HAUTECOEUR Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré à Rumingham le jour mois et an susdits.

## **Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

La séance ouverte Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, de déterminer le nombre des Adjoints à élire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

A la majorité des Membres, le Conseil décide de fixer à **QUATRE** le nombre d'adjoints.

Fait et délibéré à Rumingham, le jour mois et an susdits.

## **Objet : Election des Adjoints**

Monsieur le Maire prend la présidence

Dans les mêmes formes nous allons procéder à l'élection des Adjoints.

Sont élus avec 17 Voix Pour et 2 bulletins Blanc :

1<sup>er</sup> adjoint : M. WESSE Francis

2<sup>ème</sup> adjoint : Mme CARTON Marie-Andrée

3<sup>ème</sup> adjoint : M. WACSIN Christian

4<sup>ème</sup> adjoint : Mme BRICE Elodie

Lecture de la Charte de l'élu par Monsieur le Maire

## **Objet : indemnités de fonctions du maire et des adjoints**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 2123-23

Considérant que les articles L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Considérant que la commune compte 1673 habitants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 18 voix pour et 1 abstention :

- qu'à compter du 26 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction du maire prévue par l'article L.2123-23 précité est fixé comme suit : **51.6 % de l'indice brut 1027.**
  
- qu'à compter du 26 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction des adjoints prévue par l'article L 2123-20 précité est fixé comme suit compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonction assuré par les intéressés :

1<sup>er</sup> Adjoint : 19.8% de l'indice brut 1027.

2<sup>ème</sup> Adjoint : 10.7% de l'indice brut 1027.

3<sup>ème</sup> Adjoint 10.7% de l'indice brut 1027.

4<sup>ème</sup> Adjoint : 10.7 % de l'indice brut 1027.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Délégation**

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat :

- 1) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2) de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3) de procéder, dans la limite de 50 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant ou ayant fait l'objet d'une procédure adaptée, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 7) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 € ;

11) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, jusqu'à hauteur de 250 000 € ;

16) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Représentation au Conseil d'Administration du CCAS  
détermination du nombre de délégués et désignation**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-6 et R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend :

- le maire qui en est le président
- des membres élus en son sein par le conseil municipal (au minimum 4 et au maximum 8)
- des membres nommés par le maire parmi les personnes (non membres du conseil municipal) participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS est fixé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de fixer à **six** le nombre des membres du Conseil d'administration
- procède en son sein à l'élection des membres.

Sont ainsi désignés :

- Mme BRICE Elodie
- Mme DUFOUR Patricia
- Mme SWITALSKI Evelyne
- Mme MONTIGNY Claudine
- Mme LEGRAND Paméla
- Mme LELEU Marie-Lise

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Election du Délégué à la Fédération Départementale d’Energie**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune doit être représentée à la Fédération Départementale d’Energie par 1 délégué.

Ouï l’exposé de son Président et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité :

Nomme Monsieur Christian WACSIN, délégué titulaire et Monsieur Sébastien ROMMEL, délégué suppléant à la Fédération Départementale d’Energie.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Election des Délégués du C.N.A.S.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune doit être représentée au Comité National d’Action Sociale (C.N.A.S.).

Ouï l’exposé de son Président et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Procède à l’élection des délégués du C.N.A.S. pour représenter la Commune et ce, conformément aux règlements en vigueur (vote à bulletins secrets, majorité absolue aux 2 premiers tours, majorité relative avec bénéfice de l’âge en cas d’égalité de suffrages au 3<sup>ème</sup> tour).

SCRUTINS	
Votants.....	19
Bulletin blanc.....	0
Suffrages exprimés.....	19
Majorité absolue.....	10
NOMS	
Déléguées membres du conseil Municipal	
BRICE Elodie.....	19
Déléguée représentant la Collectivité	
COOLEN Véronique.....	19
VOIX	

Madame BRICE Elodie ayant obtenu la majorité au premier tour de scrutin est déclarée élue Déléguée du CNAS en ce qui concerne le Conseil Municipal et Madame COOLEN Véronique en ce qui concerne la collectivité, fonction qu’elles déclarent accepter.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Délégués au Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau Potable de la Région d’Audruicq (S.I.A.E.P.)**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune doit être représentée au S.I.A.E.P. par 2 délégués et 1 suppléant.

Ouï l’exposé de son Président et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- nomme Monsieur Jacques HAUTECOEUR, délégué

- procède à l’élection du 2<sup>ème</sup> délégué : Messieurs Wacsin Christian et Parent Cyrille posent leur candidature.

Monsieur Christian WACSIN obtient 17 Voix

Monsieur Cyrille PARENT obtient 2 Voix

Monsieur Christian WACSIN ayant le plus de voix est élu délégué.

- Nomme Monsieur Cyrille PARENT délégué suppléant

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Désignation d'un délégué au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale**

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de nommer un délégué au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur PARENT Cyrille , délégué du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Désignation d'un correspondant défense**

La séance ouverte, Monsieur le Président invite le Conseil Municipal à désigner un correspondant défense.

A l'unanimité, Monsieur Francis WESSE est désigné correspondant défense.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Renouvellement de la commission d'appel d'offres**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, conformément à l'article 22 du code des Marchés et l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. A l'unanimité et pour la durée du mandat, les Conseillers Municipaux ci-dessous ont été élus :

#### ***TITULAIRES :***

Monsieur WACSIN Christian  
Monsieur ROMMEL Sébastien.  
Monsieur PARENT Cyrille

#### ***SUPPLEANTS :***

Monsieur WESSE Francis.  
Madame CARTON Marie-Andrée  
Madame LELEU Marie-Lise

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Constitution des nouvelles commissions communales des impôts directs**

La séance ouverte, le Conseil Municipal arrête ainsi qu'il suit, la liste des membres proposés pour la commission communale des impôts directs :

#### **Commissaires titulaires :**

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| • BREGNARD Benoît     | Agriculteur            |
| • PARENT Cyrille      | Informaticien          |
| • KEIREL Michel       | Retraité               |
| • WESSE Francis       | Retraité               |
| • COUTON Bernard      | Retraité               |
| • BRICE Elodie        | Employée               |
| • PIQUET Daniel       | Retraité               |
| • SWITALSKI Evelyne   | Assistante commerciale |
| • DUFLOS Johan        | Mandataire immobilier  |
| • CARTON Marie-Andrée | Sans profession        |
| • PLICHON Frédéric    | Salarié de l'industrie |
| • FEVRIER Jean-Marie  | Retraité               |

**Commissaires suppléants :**

• LELEU Marie-Lise	Responsable développement commerciale
• BOIDIN François	Agriculteur
• WACSIN Christian	Cadre EDF
• LEGRAND Aurélie	Professeur des écoles
• QUELDERIE Emmanuelle	Sans profession
• LEGRAND Paméla	Employée de distribution
• CARTON Patrick	Manager
• DUMONT Jean-Yves	Retraité
• SERGEANT Christophe	Médecin généraliste
• DELHORS Rolande	Retraîtée
• HAUTIER Pascaline	Assistante maternelle
• BRUN Gilles	Commerçant

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

## COMMISSIONS COMMUNALES

1) ENVIRONNEMENT ESPACES VERTS ASSAINISSEMENT SECURITE PUBLIQUE

M. PARENT Cyrille  
M. SERGEANT Christophe  
M. DUFLOS Johan  
M. WESSE Francis

2) VOIRIES - CIMETIÈRE - BÂTIMENTS COMMUNAUX –MATERIELS ET ENTRETIEN

M. WACSIN Christian  
M. PARENT Cyrille  
M. PLICHON Frédéric  
M. BREGNARD Benoît

3) SPORT ET JEUNESSE CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – ANIMATIONS –

M. WESSE Francis	M. PLICHON Frédéric
Mme LEGRAND Pamela	Mme LELEU Marie-Lise
M. ROMMEL Sébastien	Mme DUFOUR Patricia
Mme CARTON Marie-Andrée	Mme BRICE Elodie
M. DUFLOS Johan	Mme SWITALSKI Evelyne
Mme MONTIGNY Claudine	

4) ECOLE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

Mme BRICE Elodie	M. PARENT Cyrille
M. PLICHON Frédéric	Mme LEGRAND Pamela
Mme LEGRAND Aurélie	Mme SWITALSKI Evelyne

5) FINANCE – BUDGET - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMUNICATION

Mme LELEU Marie-Lise	Mme BRICE Elodie
M. ROMMEL Sébastien	M. WESSE Francis
Mme CARTON Marie-Andrée	M. PLICHON Frédéric